



Le petit Triboulois

Octobre 2021

Chers Tribouloises et Triboulois

Comme vous le savez votre Maire Mr Fourny a quitté ses fonctions le 16 Septembre 2021 pour des raisons personnelles ,il reste cependant un élu de notre village pendant encore quelques temps.

Des élections seront organisées les 21 et 28 novembre 2021 afin d'élire un conseiller en remplacement de Me Laetitia Voituret qui a démissionné il y a quelques mois.

Pour les habitants qui souhaiteraient s'investir au sein de notre village et être élus au conseil municipal les démarches doivent être faites auprès de la préfecture.

Pendant cette période Mr Forestier Philippe assure l'intérim et son investissement est total, Nous lui en sommes reconnaissants

Le conseil municipal

Sommaire

Page 2-3 Infos utiles

Page 4-5 Actualités

Page 6-7 Trilbardou d'hier et d'aujourd'hui et notre Patrimoine

Page 8-9 Le mot des associations et divers

Page 10-11 La vie des champs

Page 12-13 le Bibliobus et la vie du village

Page 14-15 : Elections partielles

Page 16 Pêle-mêle

Les infos utiles



Mairie

01.60.01.60.90

Mairie.trilbardou
@orange.fr

www.trilbardou.fr

Et/ou

Page facebook de la
Mairie



SOS Médecin

Meaux : 0825.33.36.15

Serris : 0825.56.77.00

Crécy la Chapelle

0825.56.77.00



Infos COVID

0800.130.000

Pharmacie de garde
monpharmacien-idf.fr

Déchèterie

01.60.44.40.03

HORAIRES DE LA MAIRIE

Notre mairie est ouverte au public les lundis et jeudis 9h à 12h et de 13h45 à 18h , les mardis et vendredis de 9h à 12h.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone pendant ces horaires.

En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité d'envoyer un mail.

SOS MEDECINS PERMANENCE

Une permanence SOS MEDECINS est mise en place tous les jours de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche et jours fériés.

CHIENS DE CATEGORIE 1 ET 2

Pour rappel , les propriétaires de chiens de catégories 1 et 2 sont dans l'obligation de demander en mairie un permis de détention concernant l'animal et cela même si les démarches ont déjà été faites dans un ancien lieu de résidence Plusieurs documents sont à fournir en voici le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

Ce permis justifiera et attestera la non dangerosité de votre animal

URBANISME

Déclaration de travaux et permis de construire

Par arrêté du 10 octobre 2016 pris par le préfet de Seine et Marne,

l'église est classée monument historique ce qui impose des règles encore plus strictes en matière d'urbanisme.

Quels que soient les travaux extérieurs que vous devez réaliser même les plus simples tels que des travaux de peinture il est impératif de vous rapprocher de la mairie afin de déposer soit un permis de construire soit une déclaration de travaux.



NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Nous rappelons qu'en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, il est impératif de le faire détruire. S'il est situé sur un terrain communal, merci d'en informer la mairie ; en revanche, s'il est sur un terrain privé, les frais sont à la charge du propriétaire.

Il faut savoir que les larves de frelons ne meurent pas en hiver et qu'il est donc impératif de détruire le nid.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Afin de profiter des avantages de la commune (cadeaux de Noël pour les enfants, colis des retraités ...) nous vous invitons à vous présenter en mairie afin d'informer de votre arrivée.

Un livret pour les nouveaux arrivants devrait bientôt être mis à disposition.

SITES DE LA SMITOM

Une page Facebook du service de la collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) vient d'être créé.

CAPM :

www.agglo-paysdemeaux.fr/fr/environnement/dechets-menagers.html

SMITOM 77 :

www.smitom-nord77.fr

CITÉO :

www.citeo.com

VOLS DE POUBELLES

En cas de disparition de vos poubelles et afin de faciliter leurs remplacements, veuillez adresser un mail à la mairie contenant vos noms et prénoms , votre adresse ainsi que les circonstances (date, heure et emplacement de la poubelle).

Nous transmettrons alors ces informations aux services de la police municipale intercommunale



Ramassage des déchets

Ménagers : mardi

Recyclables : jeudi

Verre : container parking de la mairie et terrain de tennis

Encombrants :

Prendre RDV sur le site du SMITOM

Ne jamais rien déposer sur les trottoirs sans avoir fait une demande de passage au préalable

Déchets verts :

Fin des ramassages le

30/11/2021

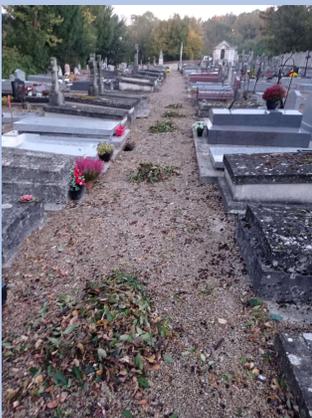
Actualités

Nettoyage

Le samedi 16 octobre l'équipe municipale a nettoyé les panneaux de signalisation du village qui en avaient grand besoin.

Certains devront être changés car trop abimés par le temps. Ces petits travaux de nettoyage marquent le début d'une série d'embellissement , qui nous en avons bien conscience, est vraiment nécessaire .

Nous restons à l'écoute de vos attentes, n'hésitez pas à nous en faire part



Nettoyage du cimetière

Ce jeudi 28 novembre, une partie de l'équipe municipale a aidé notre agent municipal à nettoyer le cimetière et le débarrasser de ses feuilles mortes. Espérons que le vent n'en remette pas autant avant les fêtes de la Toussaint et du 11 novembre...

Travaux gaz

Comme vous avez pu le constater des travaux sont en cours dans notre village.

Ces travaux sont réalisés par GRDF, ils ont pour but de relier la centrale de méthanisation en construction à Charmentray au branchement qui se trouve au carrefour de la rue Gallieni et rue de la libération.

Les travaux seront terminés le 08 Novembre

Nous avons bien conscience de la gêne que tout cela a déjà occasionné et les travaux ne sont pas encore terminés. Il reste le raccordement final à faire, ce qui provoquera encore des problèmes de circulation et de bruit .

Nous ne pouvons aucunement nous opposer à ces travaux. En contrepartie nous avons négocié avec GRDF la réfection de la rue du Cimetière .

GRDF a donné un avis favorable à notre demande.

Le passage des camions de Véolia reprendra pour une courte durée une fois les travaux de GRDF terminés.

Containers à ordures ménagères et recyclables:

Depuis plusieurs mois des habitants utilisent les trottoirs comme lieu d'entreposage de leurs poubelles.

Nous vous rappelons que ces containers ne doivent se trouver sur la voie publique que la veille au soir du ramassage et être rentrés une fois le ramassage effectué afin de permettre aux piétons de circuler sans aucun risque.

Il est en effet inacceptable de voir les enfants circuler sur la route pour se rendre à l'école et nous avons bien conscience que les jours de ramassage la circulation sur les trottoirs est plus que compliquée.

Un ramassage des dites poubelles est envisagé afin quelles n'encombrent plus les trottoirs.
Merci de votre compréhension



Du gaz pour les autres !

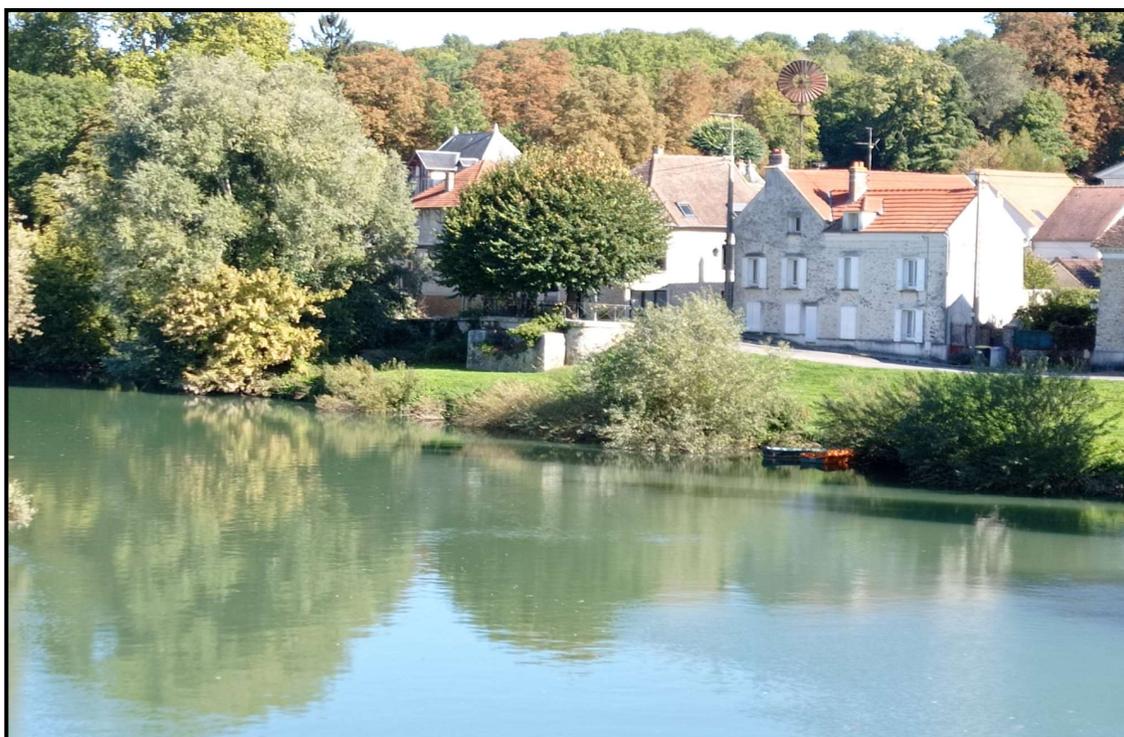
Charmentray, commune de moins de 300 âmes, l'une des dernières communes rurales du 77 sans gaz de ville.

C'est sur cette commune qu'un méthaniseur agricole est en projet. Celui-ci ne méthanisera pas les résidus de producteurs de bétail (fumiers...) car les agriculteurs intéressés par ce projet sont en majorité des céréaliers.

Le méthaniseur « sera nourri » :
- pour environ 86 % avec des cultures destinées à produire du gaz CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique : maïs, tournesol...).

Trilbardou d'hier et d'aujourd'hui

Dans cette rubrique nous allons vous faire profiter de photos d'hier et d'aujourd'hui de notre village . Un voyage à travers le temps dans les rues de notre charmante commune .



Notre patrimoine : le château

Le château de Trilbardou a vraisemblablement été construit vers le milieu du 10ème siècle pour résister aux invasions des Normands.

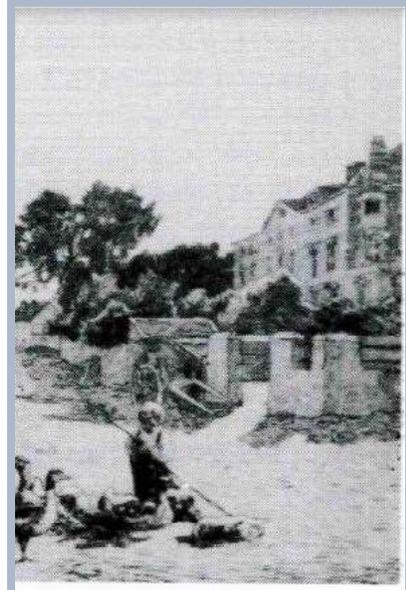
Il ne fut plus occupé qu'occasionnellement par le seigneur pendant les 16, 17 et 18èmes siècles tombant progressivement en ruines. En 1784, l'intendant de police Lenoir en racheta les ruines, alors appelées Maison des Olivettes, citées "vieux château de fort peu de valeur, en très mauvais état", qu'il rasa, ne conservant que les caves. Il chargea l'architecte Brogniart de redessiner un château, style Louis XVI.

Ce château de trois étages fut à l'époque fort remarqué par l'élégance de son architecture. Une des particularités du château était de présenter des façades blanches sur ses deux côtés exposés au soleil, alors que les deux autres côtés étaient construits en pierre rouge.

A la même époque, Lenoir, afin de supprimer la rue qui passait entre son château et la Marne fit une proposition aux habitants : améliorer la rue descendant du presbytère à la Marne (actuelle rue Debeaupuis), construire le quai, ainsi qu'un puits en face de l'église, contre l'abandon du droit de passage devant son château, lui permettant alors de réunir en un seul domaine la ferme du Sieur Bocquet (située à l'emplacement des communs actuels) et le parc de son château. La révolution passa sans encombre sur le château, et les successeurs de Lenoir, Dupont puis Lenfumé de Lignières n'y apportèrent pas de changement notable. Au début du 19ème siècle, la construction du canal de l'Ourcq coupa le parc en deux, mais le dota d'un pont en pierre qui est, de nos jours, un des plus beaux sur le canal.

En 1883, la famille Koller acheta le château. L'architecte Lagrave fut chargé de le mettre au goût des nouveaux propriétaires qui le désiraient en style Louis XIII. Il fut remanié avec goût, et meublé avec richesse. La famille Koller occupa le château jusqu'en 1954, agrandissant le parc d'acquisitions successives.

Le château est depuis 1956 la propriété de la municipalité de La Courneuve, qui y a créé un centre de vacances.



Château sous Lenoir



Château sous Koller



Aujourd'hui le château est un centre de vacances pour les enfants de la Courneuve (93)

Le mot des associations



Liste et contact des associations

*Le comité des fêtes
06 77 80 55 43
Resabroc.tril@gmail.com



saussereau.elise@orange.fr

06 75 80 51 48
Et sur Facebook



Le comité des fêtes de Trilbardou

A eu 50 ans cette année mais malheureusement les mesures sanitaires ne nous ont pas permis de vous offrir une jolie fête. Nous allons nous rattraper en 2022.

Fête de Noël

Les colis des anciens et les jouets des enfants seront distribués le 12 décembre.

Suivant la situation sanitaire et les directives gouvernementales à cette date, deux possibilités :

- Goûter de Noël avec distribution des cadeaux dans la mairie,
- Distribution en porte à porte comme l'année dernière.



Loto des AJT pour les enfants

Après deux ans d'absence, le loto était très attendu et demandé par les enfants du village.

Il s'est déroulé le dimanche 26 septembre; les enfants comme les adultes ont passé un excellent moment et sont repartis avec pleins de cadeaux.

Après-midi très agréable pour les petits comme les grands. D'autres activités sont à venir, nous mettons tout en œuvre pour divertir chaque mois les enfants.

Les AJT

Prochaine activité

Halloween le 31 octobre 2021 (activités manuelles ,gouter et défilé)

Nous allons passer dans le village avec tous les enfants le Dimanche 31 Octobre à partir de 16h15 afin de récolter des friandises ou des bonbons .

Si vous souhaitez que l'on sonne chez vous merci d'accrocher le ballon qui vous a été distribué.



Embellissement de notre village:

Lors de notre dernier numéro nous avons communiqué sur notre envie de créer un groupe avec les habitants afin d'essayer d'embellir notre village, mais malheureusement notre appel à l'aide envers vous tous est resté sans aucune réponse . Peut-être avez-vous mal compris notre démarche qui était de créer des groupes par secteur du village afin de permettre à tous de se connaître et de faire en sorte d'embellir nos rues et ruelles .

Le budget de notre commune est extrêmement serré et nous devons essayer de réussir ce projet sans dépense qui pèserait lourd sur celui-ci.

Nous avons besoin de vous, de votre créativité et de votre envie de participer car sans vous, nous ne pourrions pas mener à bien ce projet qui nous tient à cœur.

Si nous réussissons à réunir assez de monde nous créerons une association loi 1901.

D'autre part nous sommes à la recherche d'habitant manuel ayant envie de réaliser des personnages en bois afin de décorer notre village pendant la période des fêtes de fin d'année. L'année passée nous avons réalisé déjà quelques sujets mais le manque de temps nous empêche d'en réaliser de nouveaux alors si cela vous intéresse merci de nous contacter.

Par email : mairie.trilbardou@orange.fr

Par téléphone : 06 77 80 55 43



La vie des champs



L'année 2021 sera encore une année marquée par des épisodes climatiques étonnants...

Retrouvez nos précédents articles :

Sur le site de la mairie



En effet, les fortes gelées de début avril ont détruit beaucoup de cultures en place. Les jeunes betteraves justes levées ont péri et ont dû être ressemées, les petits pois ont été très abimés.

En juin, ce sont les orages qui ont abimé nos cultures:

en effet, la force du vent et de l'eau crée des torrents de boues et des dégâts importants dans les cultures qui sont juste semées, fait verser les céréales en épis et laisse des "lacs" dans les champs car la terre n'a pas la faculté à absorber autant d'eau d'un coup. Par endroits en Seine et Marne il est tombé l'équivalent de 2 mois de pluie en 30 min... et cela plusieurs fois...



La période de fin de printemps / début d'été est toujours une grande période d'activité pour les producteurs de légumes de conserverie : c'est par exemple le moment de récolter les petits pois et de semer les haricots verts.

La vie des champs

A propos: d'où viennent mes légumes en boîte?

Les légumes en boîte (et aussi les surgelés) sont cultivés de plein champs. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas produits chez des maraîchers, mais dans des grandes parcelles de la même manière que le blé ou la betterave.

On trouve par exemple les haricots, les petits pois, les flageolets, les carottes, et les épinards, ...

Ils sont donc semés par des agriculteurs et partent directement en usine par camion dès leur récolte. A l'usine ils sont lavés, cuits et conditionnés (boîte ou surgélation).

Historiquement notre secteur était un producteur pour l'usine Daucy du Plessis Belleville. Celle-ci ayant fermé, la culture des légumes s'est perdue dans la région et s'est plus spécialisée dans le nord de la France.

Aujourd'hui les industriels reviennent dans nos régions car elle est plus précoce, les récoltes arrivent donc plus tôt et permettent d'étaler le temps de travail des usines.

Les légumes produits localement seront vendus sous la marque Bonduelle et aussi en marque de distributeur.

Les trois légumes cultivés en Seine et Marne sont les haricots (verts et beurre), les flageolets et les petits pois.

Champs de haricots



Champs de petits pois



Le bibliobus et Medialib 77

calendrier du bibliobus

de septembre
à janvier 2021 sur le
Parking quai de Marne

Novembre

le 25

Décembre

Le 6 et le 20

Janvier

Le 06 et le 20



•Medialib77

Bibliothèque numérique de Seine et Marne.
Apprendre une langue étrangère en ligne, lire un ebook sur votre tablette, écouter de la musique ou encore regarder un film téléchargé....c'est toujours possible en quelques clics



Le bibliobus

- L'accès au Bibliobus est libre et gratuit pour les enfants et les adultes pour une consultation sur place.
- Vous pouvez aussi emprunter des livres pendant 4 semaines, 20 documents de votre choix.
- Le tarif d'inscription est de 3,10€ par adulte pour un an et gratuite pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans et pour les étudiants de moins de 26 ans,
- L'inscription se fait sur présentation d'un justificatif de domicile.



La vie du village

Commémoration du 8 mai

Les élus se sont réunis le samedi 8 mai devant le monument aux Morts de notre village situé dans notre cimetière, une gerbe de fleurs y a été déposée, un discours y a été prononcé. Le 11 Novembre nous nous retrouverons de nouveau devant le monument afin de commémorer l'Armistice .

Commémoration du 11 novembre

Rendez-vous est donné aux habitants qui souhaitent y assister à 10H30 le Lundi 11 novembre au cimetière de Trilbardou ou l'on se retrouvera comme de coutume avec la commune de Charmentray et ensuite nous irons au monument aux Morts de Charmentray .



Table de ping pong

Il a été mis à disposition près de la table dans les prochains jours des raquettes et des balles afin de permettre à tous de jouer à tous moments.

Malheureusement le matériel n'a pas été respecté. L'expérience ne sera pas renouvelée.



Elections partielles complémentaires

Remplacement du maire de Trilbardou

Suite à la démission de Matthieu Fourny de son poste de maire, il convient d'élire un nouveau maire.

1. Election partielle complémentaire

Pour pouvoir élire un nouveau maire, le conseil municipal doit être au complet, c'est-à-dire dans notre cas 15 personnes.

Suite à la démission de Madame Laetitia Voituret au début du mandat, nous ne sommes plus que 14, sachant que Matthieu Fourny reste conseiller.

Ceci nous oblige à organiser une élection partielle complémentaire.

Comme toute élection municipale, elle se fait au scrutin majoritaire à 2 tours :

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. (à peu près 400 inscrits)

Si un second tour est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité relative, et ce, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent un même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

La campagne électorale du 1^{er} tour sera ouverte du 8 novembre à 00h00 pour prendre fin le 20 novembre à minuit. Vous serez appelé à voter le dimanche 21 novembre entre 8h et 18 heures.

S'il y a lieu la campagne électorale du second tour sera ouverte du 22 novembre à 00h00 au 27 novembre minuit. Vous serez appelé à voter le dimanche 28 novembre entre 8h et 18 heures.

Elections le 20 et 28 novembre

Candidatures

Les déclarations de candidatures devront être déposées en sous-préfecture de Meaux – bureau de la réglementation et de la coordination territoriale – 27, place de l'Europe – 77100 Meaux, aux dates et heures suivantes:

Pour le premier tour: 2 et 3 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00; 4 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les candidats du premier tour sont automatiquement inscrits pour le second tour.

La prise de rendez-vous est obligatoire à l'adresse : sp-meaux-collectivites-locales@seine-et-marne.gouv.fr

2. Election du maire et de ses adjoints

Lorsque qu'un nouveau conseiller aura été élu, le conseil communal pourra élire son nouveau maire.

Ce vote se fait à bulletin secret. L'élection du maire se fait obligatoirement à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative.

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil municipal procède, sous la présidence du maire nouvellement élu, à l'élection des adjoints, après avoir délibéré sur le nombre d'adjoints à élire. Le vote se fait selon les mêmes règles que celles de l'élection du maire.

Le décret officiel de la préfecture est publié sur le site internet de la mairie :

Arrêté
préfectoral n°
2021 BRCT-
ELEC-30

Pêle-mêle



Envoyez nous vos photos :
Lesechos-mairie.trilbardou
@orange.fr